



*Le Président  
De l'Intergroupe Parlementaire  
De l'Outre-mer*

*233 Bd Saint-Germain  
75007 PARIS  
Tel. 01.40.63.81.06  
info@igpom.fr*

Monsieur Eric WOERTH  
Ministre du Budget, des Comptes  
publics, de la Fonction publique et  
de la Réforme de l'Etat  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex

Paris le, 11 Septembre 2009

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, en ma qualité de Président de l'Intergroupe Parlementaire de l'Outre-Mer, je suis saisi d'un certain nombre de difficultés rencontrées dans l'application de la réforme de l'Indemnité Temporaire de Retraite que nous avons votée dans le projet de loi de finances rectificatif pour 2008 et dont la traduction réglementaire est intervenue avec le décret n° 2009-114 du 30 janvier 2009.

D'une part, de nombreux retraités ayant prévu des absences du territoire sur la base du régime de résidence alors en vigueur se sont vus imposer de façon rétroactive une suspension de l'ITR, et ce pour une durée ne pouvant désormais être inférieure à 3 mois, alors qu'auparavant seules les périodes dépassant les durées autorisées d'absence faisaient l'objet d'une suspension de l'ITR. Ceci pose incontestablement un problème de sécurité juridique.

D'autre part, ce même décret a instauré une nouvelle condition de résidence continue de 183 jours dans le territoire avant la mise en paiement de l'ITR. En d'autres termes, les bénéficiaires potentiels sont interdits de sortie du territoire pendant une période de 6 mois -continus- s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'ITR, ce qui pose là aussi un problème, notamment en ce qui concerne la liberté de circulation.

Nombre de mes collègues de l'Intergroupe, sans distinction partisane, sont préoccupés par ces difficultés d'application. Je sais par ailleurs que certains d'entre eux vous ont déjà saisi de la question.

Nous tenons à vous remercier vivement d'avoir bien voulu vous pencher sur ce dossier particulier. Toutefois, il semblerait que rien n'ait été mis en oeuvre pour encourager les Trésoreries Générales compétentes à plus de souplesse dans l'application du nouveau régime, tout au moins en l'attente des résultats de vos travaux.

Nous sommes doré et déjà sensibles aux mesures que vous pourriez prendre ainsi qu'aux précisions que vous seriez en mesure de nous apporter en la matière.

Par ailleurs, au-delà des difficultés d'application de la réforme, je me permets de relayer la préoccupation des parlementaires de l'Intergroupe quant au démarrage des travaux concernant la mise en place du dispositif global au bénéfice de l'ensemble des collectivités d'Outre-mer et de l'ensemble des fonctions publiques, un dispositif auquel le Gouvernement s'est engagé lors des débats parlementaires et à propos duquel un rapport est prévu d'ici à la fin de l'année, suite à un amendement du Sénateur DETCHEVERRY.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous apporter toutes indications en votre possession quant au calendrier envisagé pour la concertation et la mise en place de ce dispositif qui permettrait de répondre à l'attente légitime des parlementaires d'outre-mer soucieux de rassurer leurs concitoyens.

Confiant en votre aide sur ces questions sensibles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Alfred ALMONT  
Député de la Martinique